

Compte rendu de la réunion du 7 novembre 2012

Comment évaluer son temps de montage ?

Après avoir lancé un appel aux adhérents pour qu'ils envoient des relevés d'heures supplémentaires, il y a eu peu de réponses. Culpabilité ? Peur ? On imagine la pratique des autres, on se dit : « Suis-je trop lent ? »

Pour planter le décor de la situation actuelle, un monteur nous explique que les conditions se détériorent et que maintenant à la TNT c'est « Beyrouth ». Il faut monter un magazine de 90 minutes avec 80 à 100 heures de rushes en 16 jours ! Il dit que c'est de l'exploitation, qu'il accepte et qu'il n'ose pas trop se plaindre de peur de ne pas être repris la prochaine fois. Il lui semble ne pas y avoir de possibilité de négociations pour ces projets-là.

Jean-Pierre et Mathilde expliquent que ce relevé a aussi un côté pratique ; il permet de prendre conscience des heures que l'on fait... vraiment ! Car certains producteurs disent que maintenant on fait un 52 minutes en 4 semaines. Mais avec combien d'heures par jour ? Se rendre compte des « vraies heures » permet d'avoir des arguments face aux producteurs ; de leur opposer une réalité face à leurs fantasmes. Car certains ne se rendent pas compte des heures que le monteur fait ou ne veulent pas s'en rendre compte.

Il y a aussi le fait que les films ne sont pas égaux, certains se montent vite, d'autres non. Il ne faut pas hésiter à envoyer chaque fois à la production un relevé des heures effectives, juste pour information ou pour essayer de se faire payer les heures supplémentaires.

Les films n'étant pas égaux, Jean-Pierre conseille de ne jamais s'engager fermement sur un temps imposé. Ne pas promettre, dire qu'on fera son possible pour le terminer, mais... Effectivement, on ne peut pas vraiment savoir sans avoir vu les rushes, sans connaître le réalisateur... De plus il est conseillé de prendre de bonnes habitudes, au moins au début du montage, avec le réalisateur, car si on a un rythme fou dès le début, cela ne pourra pas s'arranger plus tard.

Nicolas rappelle notre situation délicate entre le réalisateur et le producteur ; parfois on nous demande des choses qu'on doit cacher à l'un ou à l'autre.

Si l'on voit que sur un projet on ne peut pas tenir les délais et qu'il y a une *dead line*, ne pas hésiter à proposer de dédoubler les équipes.

Beaucoup de monteurs pensent que ces conditions et le manque de temps sont néfastes aux projets. Ils sont parfois bâclés, et certains monteurs, parfois, ne peuvent pas finir le montage (musique, effets...).

Les jeunes avec peu d'expérience ont souvent peur d'affronter les producteurs car ils peuvent être remplacés rapidement.

Un monteur explique qu'il a toujours marqué ses heures et qu'il les a toujours fait suivre aux productions par mail à la fin des montages, et quelles n'ont pas toutes été payées,

.../...

qu'il y a eu discussion, que parfois il s'est « grillé » mais que cela n'est pas grave... Si tout le monde le faisait les conditions serait peut-être meilleure. Il ne faut pas tout accepter à tout prix, il faut essayer de se faire respecter.

Le travail au forfait, qu'il ne faut pas accepter puisqu'il est illégal, est un moyen pour les productions d'inclure une journée avec dépassement ou le salarié est systématiquement perdant car le nombre d'heures travaillées dépasse très souvent la journée légale de 8 heures, de manière parfois indécente. Exemple : un monteur ayant travaillé sur une émission durant 4 journées de 18 heures et qui n'a pu obtenir aucune rallonge de la part de la production.

Une solution pour les heures supplémentaires non payées ? Certains monteurs, quand la production ne veut pas payer d'heures supplémentaires, font de la « récup. » ; ils partent plus tôt ou prennent des après-midis.

Est soulevée la question d'être payé en droits d'auteurs mais cela est dangereux car cela nous mettrait dans une situation plus précaire, avec moins d'heures, pas de chômage ni de retraite...

Pour conclure Lise nous conseille de ne jamais croire un producteur qui dit : « Oui, mais les autres le font ! »